



Datum / Date: 20/10/2014
Uur / Heure: 10:57
Vraag / Question: n° 12

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Madame Jacqueline Galant, Ministre de la Mobilité,
concernant le projet allemand d'instauration de d'une vignette autoroutière.
- déposée le 13 octobre 2014 -**

Madame la Ministre,

Je souhaiterais faire le point avec vous sur un projet allemand qui risque d'entraver fortement et de manière durable l'activité économique de la région frontalière à l'Allemagne, mais aussi d'une manière générale celle de beaucoup d'acteurs économiques belges ayant des partenariats économiques avec l'Est de l'Europe.

Le 7 juillet dernier, le Ministre allemand de la Mobilité Alexander Dobrindt, a présenté un projet de système de vignette, qui entrera vraisemblablement en vigueur le 1^{er} janvier 2014, dont devront s'acquitter tous les utilisateurs des infrastructures routières, mais pour lequel les conducteurs domiciliés en Allemagne recevront une compensation fiscale. D'après mes informations, ce système de redevance devait à l'origine être appliqué à tous les types de routes mais ne concernera finalement que les autoroutes.

Vous comprendrez aisément qu'un tel système, visiblement adressé aux conducteurs étrangers, dont les Belges, handicapera très fortement les flux économiques nombreux existants à ce jour dans la région frontalière et ce, tant pour les entreprises qui y sont établis que pour nos concitoyens.

Madame la Ministre, mon questionnement est donc le suivant :

- Avez-vous pu prendre connaissance de ce projet en cours ?
- Partagez-vous mon analyse quant aux dangers économiques pour notre région ? Dans l'affirmative, comptez-vous sensibiliser votre homologue allemand ?

Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Question n°12 du 29/07/2014 posée par Madame Katrin JADIN

Concerne : Le projet allemand d'instauration de vignette redevance pour toutes voies allemandes pour les utilisateurs non domiciliés en Allemagne.

Réponse :

1. J'ai appris, également par la presse, que l'Allemagne envisage l'introduction d'une vignette routière pour le 1^{er} janvier 2016. Mais j'ai lu aussi que cette proposition ne réjouissait guère la Commission européenne vu qu'elle discriminerait les étrangers par rapport aux résidents en Allemagne, qui pourraient alors compenser le montant de la vignette par une réduction de la taxe de circulation. Pour information : un système de taxe kilométrique existe déjà pour les camions de plus de 12 tonnes. Par conséquent, il semblerait que la vignette routière soit destinée à des voitures et à des camionnettes légères.

2. Il est évident que l'introduction d'une telle vignette augmenterait le coût des déplacements vers ou via l'Allemagne, Cependant il faut également prendre en considération qu'un projet régional similaire à celui de l'Allemagne est en préparation en Belgique. En effet, depuis 2011, il y a un accord entre les régions pour introduire simultanément une taxation kilométrique poids lourds et une vignette pour les véhicules léger en Belgique pour 2016. Cette vignette serait appliquée à tous les usagers belges et étranger mais serait compensée pour les belges par une réduction de la taxe de circulation. Cependant suite aux fortes objections de la Commission, le projet est en cours de réévaluation afin de répondre aux remarques de la Commission. A ce stade, il semble donc peu probable que la vignette pour véhicule léger soit opérationnelle en 2016.

3. Etant donné que cette matière est une compétence régionale je ne manquerai pas d'interpeler mes collègues afin de faire le point en cette matière.

Jacqueline Galant

Ministre de la Mobilité